

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :
Le 21 novembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 0
- de votants : 0

L'an deux mille douze, le 13 décembre à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 21 novembre 2012.

Étaient présents (9) :

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

Absents excusés et non représentés : (6)

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/30

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu le CGCT ;

Nos Réf : ID/IC

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28 ;

OBJET :

➤ Marché assurances

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu la Convention d'apport intervenant entre l'association Office de Tourisme du Valenciennois et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole et approuvé par délibération N°12/12 du Comité de Direction du 18 juin 2012,

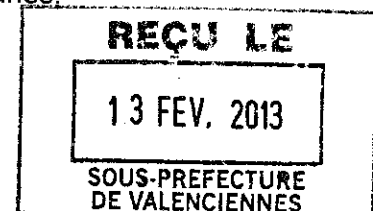
Vu les statuts de l'ÉPIC, et notamment son article 7 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART



La convention d'apport intervenant entre l'association Office de Tourisme du Valenciennois et l'ÉPIC Office de Tourisme de Tourisme et des congrès de Valenciennes Métropole, a permis le transfert de tous les contrats d'assurances en cours. Les échéances à intervenir dans le courant de l'année 2013 nécessitent de passer un marché en procédure adaptée, pour :

- Lot N°1 : Locaux de Condé, Sebourg, Valenciennes,
- Lot N°2 : Les Véhicules,
- Lot N°3 : Activité de l'OTC VM
- Lot N°4 : Régime de Prévoyance des salariés.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'autoriser le Directeur Général à passer le ou les marchés dans le respect des règles de la commande publique,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation du ou des marchés,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement du ou des marchés.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à passer le ou les marchés,
- le Directeur Général à signer tous actes et contrats concernant la préparation et la passation du ou des marchés,
- Le Président à signer tous actes et contrats concernant l'exécution et le règlement du ou des marchés et le règlement du ou des marchés.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

